



Plan d'action de développement durable 2016-2020

Mot du président

Depuis la création du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le concept de développement durable inspire nos travaux et constitue l'élément central de notre culture organisationnelle. Par sa mission première, le BAPE doit prendre en compte les différentes dimensions du développement durable dans les travaux de chacune de ses commissions d'enquête afin de conseiller adéquatement la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et, ultimement, le gouvernement dans leur prise de décision. Notre second *Plan d'action de développement durable* (PADD) s'inscrit, d'une part, dans le maintien des acquis et, d'autre part, dans la volonté de toujours bonifier nos analyses et nos pratiques.

Ce PADD est à la fois ambitieux et réaliste. Il s'aligne avec la volonté du gouvernement du Québec de mettre de l'avant la lutte contre les changements climatiques dans sa *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Tout particulièrement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est au cœur des préoccupations du gouvernement, ce à quoi nous souscrivons pleinement. Par ce PADD, nous renforçons l'intégration des principes de développement durable dans nos pratiques quotidiennes et nous travaillons également à poursuivre leur utilisation dans nos mandats. Soulignons que l'ensemble des employés de notre organisation contribue activement à la mise en œuvre de notre PADD.

La participation publique est au cœur de notre vision, et nous désirons continuer à encourager cette pratique à l'extérieur de nos propres forums. Nous saisissons l'occasion offerte par la mise en œuvre de notre nouveau PADD pour partager notre expérience et nos connaissances afin d'encourager les initiatives de participation citoyenne. Ainsi, nous produirons un guide pour les participants à nos audiences publiques, orienté vers leurs besoins, afin de les accompagner dans cette expérience. De même, nous avons produit un guide pour les promoteurs, afin que le développement durable soit davantage pris en compte dans leurs projets. De plus, un guide pour les personnes ressources a aussi été réalisé. Afin de jouer pleinement notre rôle-conseil, nous devons diffuser notre propre application des principes de développement durable. Le BAPE est une organisation connue et reconnue à l'échelle internationale : ces guides permettront la diffusion du savoir accumulé depuis plus de 35 ans. Nous espérons ainsi inspirer les autres organisations.

En incorporant le développement durable dans toutes les sphères de notre gestion, non seulement nous conservons la qualité des services offerts aux citoyens, mais aussi nous la bonifions sans cesse. Nous montrons à quel point la prise en compte des principes de développement durable, dans notre organisation tout comme dans l'analyse des projets qui nous sont soumis, est au centre de nos actions et est essentielle pour le développement du Québec.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Baril', written in a cursive style.

Pierre Baril

Introduction

Le BAPE est un organisme neutre et indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le BAPE informe et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

En donnant ainsi à la population, depuis 1978, la possibilité d'intervenir dans le processus d'autorisation de projets susceptibles d'avoir un impact sur leur milieu, le BAPE s'inscrit d'emblée dans l'esprit d'un développement durable au service du Québec. Depuis la création de l'organisme, les commissions d'enquête du BAPE examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant une notion large de l'environnement, retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects écologique, social et économique. Le BAPE a d'ailleurs fait office de précurseur dans ce domaine puisque la prise en compte des dimensions qui sous-tendent le développement durable a toujours influencé la portée de l'analyse de ses commissions d'enquête.

Dès 1999, l'engagement du BAPE envers le développement durable s'est concrétisé en inscrivant des orientations à cet égard dans ses plans stratégiques, et les rapports annuels déposés depuis font état des résultats atteints dans ce domaine.

En 2006, le BAPE a décidé de colliger différentes actions en matière de développement durable dans une politique. Les principes généraux adoptés visaient à guider davantage les interventions entreprises depuis plusieurs années et à parfaire la culture du développement durable dans le travail quotidien du personnel. Notons qu'une grille de cadrage en développement durable est utilisée pour l'analyse des projets depuis 2007.

En 2008, à l'instar des autres ministères et organismes, le BAPE a publié son premier *Plan d'action de développement durable* (PADD). Les principales actions retenues à ce moment concernaient la sensibilisation et la formation du personnel sur le développement durable, la prise en compte des principes de développement durable et la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel. L'ensemble des pratiques inscrites dans ce premier plan d'action va d'ailleurs se poursuivre. Une mise à jour effectuée en mars 2013 visait à préciser la prise en compte et l'analyse des aspects culturels par les commissions d'enquête dans leurs travaux par la création d'un outil adapté à ces fins. La réalisation de ce document est en cours. Cette mise à jour a aussi offert l'opportunité de la création d'une trousse



pédagogique de simulation d'audiences publiques pour le milieu collégial, qui est maintenant pleinement opérationnelle. Par ailleurs, la prise en compte des principes de développement durable étant un élément incontournable, nous poursuivons nos efforts en ce sens en mettant à jour notre grille de prise en compte des principes de développement durable pour l'analyse des projets qui nous sont soumis.

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* contient huit orientations, incluant le renforcement de la gouvernance du développement durable dans l'administration publique, le développement d'une économie prospère d'une façon durable et le soutien à la mobilité durable. Les huit orientations regroupent 27 objectifs gouvernementaux portant sur différents thèmes, allant du développement des affaires au soutien de la biodiversité, en passant par l'utilisation des principes de développement durable. Il est à souligner que la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est au cœur de la Stratégie.

À l'instar de la Stratégie, le présent PADD met au centre de ses actions la réduction des émissions de GES du Bureau, en visant notamment la réduction des émissions de GES de nos déplacements professionnels. Soulignons que ces mesures ne limiteront pas la présence du BAPE dans les régions touchées par les projets qui sont soumis à son analyse. Ces objectifs visent plutôt à optimiser les stratégies de déplacements.

Le renforcement de la prise en compte des principes de développement durable fait également partie de nos priorités, tout spécialement dans les travaux des commissions d'enquête, grâce à l'application systématique de la grille de prise en compte des principes de développement durable. La culture occupe également une place importante ; en effet, deux actions culturelles, dont le développement d'un guide d'analyse culturelle à utiliser également dans nos rapports, sont mises de l'avant.

L'ensemble de ces actions, celles reconduites tout comme celles apparaissant pour la première fois dans notre PADD, contribue à renforcer l'intégration du développement durable dans toutes les sphères de notre gestion.



Plan d'action

L'action suivante du PADD original a été mise à jour :

- Action 1 : supprimée – l'application de la norme BNQ 9700 à nos événements est difficile, voire impossible, en raison de la nature de nos événements.

Les numéros subséquents des objectifs organisationnels et des actions ont été mis à jour en conséquence.



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance
du développement durable
dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Activité incontournable 1 : Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.



Le tableau qui suit reprend les interventions de notre *Cadre de gestion environnementale 2016-2020*, lesquelles montrent le maintien des acquis des activités réalisées dans les années précédant le présent *Plan d'action de développement durable*.

Intervention	Nom de l'intervention	Indicateur	Cible	N° de résultat visé par l'objectif 1 de la SGDD										
				1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	Gestion exemplaire des matières résiduelles	Reconnaissance des efforts du BAPE par le programme ICI ON RECYCLE ! et sensibilisation au gaspillage alimentaire	Attestation de reconnaissance du programme ICI ON RECYCLE !											
2	Approvisionnement responsable	Taux du personnel concerné conscientisé aux pratiques d'approvisionnement responsable	100 % du personnel concerné											
3	Acquisition de matériel auprès des surplus gouvernementaux	Utilisation des services offerts par la Direction de la gestion et de la disposition des biens du Centre de services partagés du Québec	Acquisition des biens par la Direction de la gestion et de la disposition des biens lorsque cela apparaît pertinent											
4	Former le personnel concerné à sélectionner des lieux d'hébergement écoresponsables	Taux du personnel concerné sensibilité aux outils existants	100 % du personnel concerné											
5	Offrir et choisir la visioconférence en mandat et hors mandat	Proportion de rencontres tenues en visioconférence, lorsque possible	100 % des rencontres tenues en visioconférence, lorsque possible											
6	Appliquer les principes de l'édition responsable	Taux du personnel concerné formé à la ligne directrice en matière d'édition de document	100 % du personnel concerné											
7	Limiter la consommation de papier	Seuls les documents cotés PR, CR, CM et AV envoyés aux centres de consultation temporaires. Les rapports d'enquête et d'audience publique et d'enquête et de médiation ne sont imprimés qu'en quantité limitée.	–											
8	Rappeler fréquemment la directive de transport en commun pour les déplacements professionnels	Nombre de déplacements professionnels effectués en transport en commun, lorsque possible	100 % des déplacements professionnels, lorsque possible											



Ainsi que :



Orientation gouvernementale 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif gouvernemental 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif organisationnel 1

Réduire l'empreinte carbone du BAPE

Action 1	Dans un premier temps, développer une méthodologie de calcul des GES émis par la réalisation de nos événements. Dans un deuxième temps, réduire les GES émis.
Indicateur	Estimation du nombre de GES émis par événement.
Cible	9 % de réduction d'ici 2020.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Première étape (2016) : En collaboration avec le MDDELCC, établir une méthode de calcul des émissions de GES produites par nos événements ;• Deuxième étape (2016) : Établir le portrait de la situation actuelle ;• Troisième étape (2017) : Tester cette méthode sur une période d'un an afin de la valider et d'établir une mesure étalon de nos émissions sur laquelle se comparer ;• Quatrième étape (2018) : Concevoir et déposer un bilan d'émission de GES à la fin de chaque mandat.



Objectif organisationnel 1

Objectif gouvernemental 8.3

Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Réduire l'empreinte carbone du BAPE

Action 2	Réduire la consommation de carburant et les émissions de GES en optimisant le nombre de véhicules loués et en louant des véhicules à faible consommation de carburant pour nos déplacements.
Indicateur	Quantité de carburant consommée selon la distance parcourue.
Cible	Réduction de la consommation pour la même distance de 10 % d'ici 2020 par rapport au portrait établi en 2017.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Première étape (2016) : Établir une démarche de collecte de données permettant de connaître la quantité d'essence et les distances parcourues par le personnel du BAPE utilisant des véhicules de location, en plus de mettre à jour la « Directive sur les frais remboursables à l'occasion d'un déplacement » pour inclure la nécessité de louer des véhicules à faible consommation de carburant ;• Deuxième étape (2017) : Établir le portrait actuel de la consommation d'essence par kilomètre pour une durée d'un an ;• Troisième étape (2018) : Faire des bilans annuels de la consommation d'essence par kilomètre et les diffuser au personnel en comparant avec notre objectif.



Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Activité incontournable 2 : Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Objectif organisationnel 2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités de l'organisation

Action 3	Uniformiser la prise en compte et l'utilisation des principes de développement durable dans l'analyse des commissions du BAPE.
Indicateur	Ratio de commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable sur le total de commissions d'ici 2020.
Cible	100 % des commissions.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour la grille de prise en compte des principes de développement durable ainsi que les fiches des principes de développement durable ;• Déposer la grille complétée au comité de lecture des commissions et la joindre aux bilans de commissions.



Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Objectif organisationnel 3

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'organisation

Action 4	Formation en continu du personnel sur le développement durable.
Indicateur	Pourcentage d'employés formés sur le développement durable.
Cible	100 % des employés concernés* formés d'ici 2020.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Tenir des ateliers de formation sur les principes de développement durable ;• Vérifier annuellement les connaissances des employés sur le développement durable par un questionnaire ;• Créer une formation d'accueil incluant le développement durable pour les nouveaux employés.

*en poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.



Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Activité incontournable 3 : Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.

Prise en compte de l'Agenda 21 de la culture du Québec

Objectif 19 Prendre en compte la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, notamment dans les études d'impact des grands projets

Objectif organisationnel 4

Inclure la culture dans l'analyse des projets soumis à l'étude du BAPE

Action 5	Poursuivre le développement d'un outil d'analyse culturelle.
Indicateur	Nombre de mandats comportant des enjeux culturels pour lesquels le guide d'analyse culturelle a été utilisé.
Cible	Tous les rapports comportant des enjeux culturels.
Gestes	Former le personnel sur l'utilisation du guide.
Action 6	En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, organiser au moins un atelier de formation sur la culture pour son intégration dans l'analyse des projets soumis au BAPE.
Indicateur	Nombre d'employés ayant assisté à chaque atelier.
Cible	90 % des employés concernés* formés.
Gestes	Planifier les ateliers en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications.

*en poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.





Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Objectif organisationnel 5

Soutenir la participation des citoyens aux audiences publiques

Action 7	Rédiger un guide destiné à aider et à soutenir le participant en audience publique.
Indicateur	Taux de satisfaction de l'utilité du guide pour la préparation d'interventions à l'audience publique.
Cible	80 % des participants satisfaits d'ici 2020.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger le guide des participants ;• Systématiser la collecte de l'information pour mesurer la satisfaction des participants à l'égard du guide.



Annexe

Motifs à l'égard des objectifs de la *Stratégie gouvernementale* qui n'ont pas été retenus pour le *Plan d'action de développement durable* du BAPE

Les responsabilités découlant de la mission du BAPE ne lui permettent pas de contribuer directement à ces objectifs. Toutefois, ces objectifs sont des enjeux qui sont souvent abordés dans ses rapports d'enquête et d'audience publique qui servent à éclairer la prise de décision gouvernementale.	
Objectif 1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
Objectif 2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
Objectif 2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
Objectif 2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Objectif 3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
Objectif 3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
Objectif 5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
Objectif 5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
Objectif 6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
Objectif 6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
Objectif 6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
Objectif 7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
Objectif 7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
Objectif 8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

En raison de son champ d'intervention découlant de ses compétences, le BAPE ne peut contribuer réellement à l'atteinte de ces objectifs.	
Objectif 1.6	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie ¹
Objectif 2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
Objectif 2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables
Objectif 4.1	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
Objectif 4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Objectif 4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

1. Par son rayonnement international, le BAPE contribue indirectement à cet objectif, sans toutefois traiter de cet objectif dans ses rapports d'enquête et d'audience publique.



Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca
 twitter.com/BAPE_Quebec

Le document est accessible à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN 978-2-550-81717-8 (PDF)

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 